

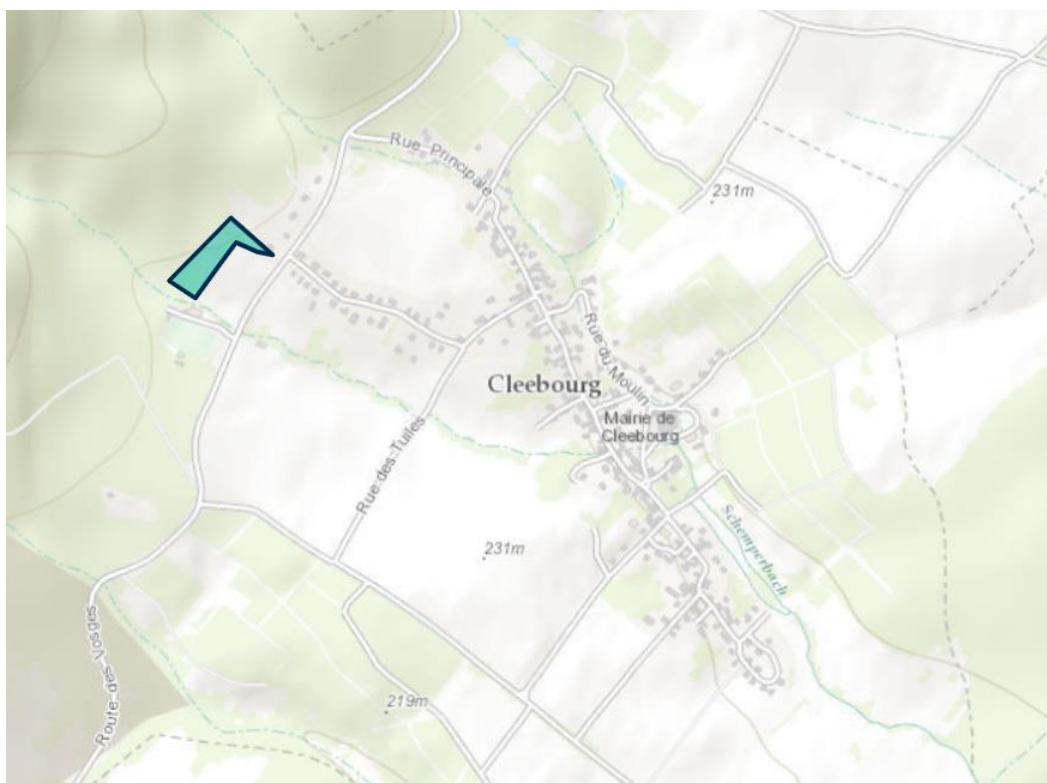
Annexe 2 – Localisation des secteurs concernés par la modification

Les plans de secteurs concernés par la modification n°7 sont :

- Cleebourg-Bremmelbach ;
- Drachenbronn-Birlenbach ;
- Ingolsheim ;
- Oberhoffen-lès-Wissembourg ;
- Seebach-Niederseebach ;
- Wissembourg-Altenstadt.

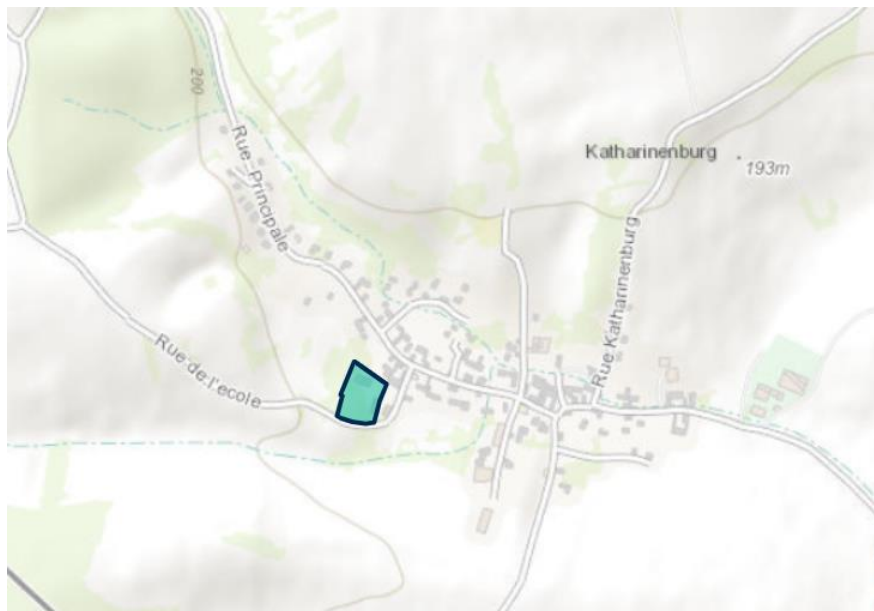
Cleebourg-Bremmelbach

La zone AC localisée en lisère forestière est supprimée au profit de la zone naturelle :



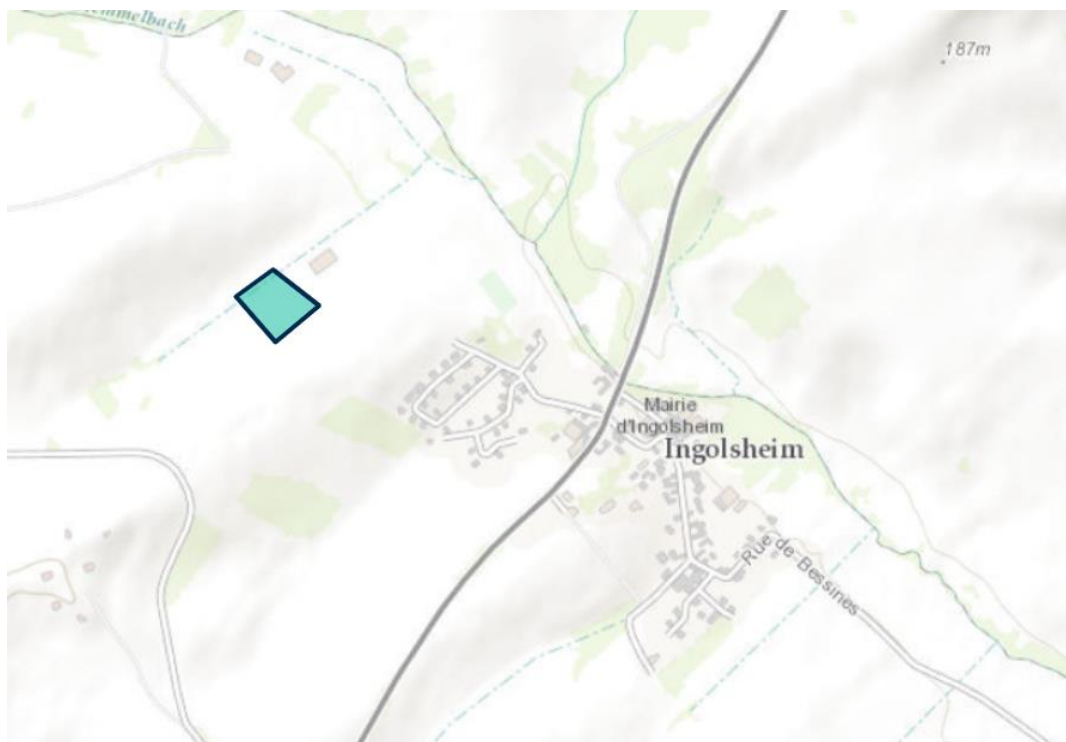
Drachenbronn-Birlenbach

A Birlenbach, une zone 2AU est supprimée au profit de la zone AC et de la zone A :



Ingolsheim

La zone ACe à l'Ouest du village est étendue avec une zone AC prélevée sur la zone A :



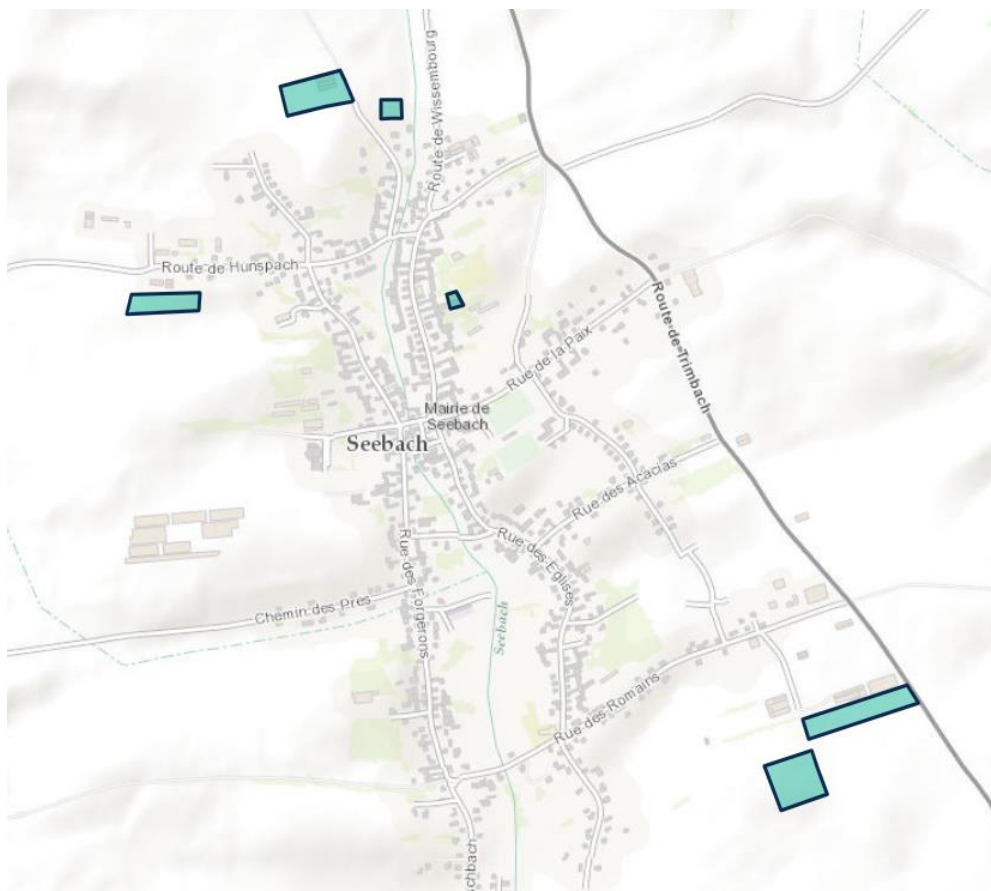
Oberhoffen-lès-Wissembourg

Une zone ACe est créée par prélèvement sur la zone A :



Seebach-Niederseebach

- Une zone AC est étendue au détriment de la zone UJ et de la zone N ;
- La zone A est étendue grâce à la réduction d'une zone UE ;
- Une zone AC est étendue sur la zone A et transformée en zone ACc ;
- Une zone AC est étendue sur la zone A ;
- Une zone ACc est relocalisée.



Wissembourg-Altenstadt

- Une zone ACe est relocalisée ;
- Une zone AC est créée à Altenstadt ;
- Une zone AC est étendue et une zone ACe est créée au Geitershof.

